

### Le Président

*Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L612-3, L613-1 ;  
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT),  
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17;  
Vu les propositions de la Directrice de l'I.U.T. de Valenciennes ;*

### Arrête

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2026-2027, le jury d'admission en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est constitué des membres suivants :

**Présidente :** Madame Isabelle MASSA-TURPIN directrice de l'IUT,

	<b>Chefs de département</b>	<b>Enseignants-chercheurs ou enseignants représentant les départements</b>	<b>Représentant des milieux socio- professionnels</b>
GEII	Mme Caroline SOYER <i>Représentant M. Patrick CORLAY</i>	M. Nicolas LARDENOIS	M. Norbert COLIN
GIM	M. Jérôme HUGUES <i>Représentant M. Christophe MARECHAL</i>	Mme Audrey DUBRULLE	
GMP	M. Loïc LEZZANI	M. Sébastien COUPEAUX	
Informatique	M. Julien VION	Mme Christelle ROZÉ	
Mesures Physiques	M. Anthony THUAULT	M. Christian COSTERMANS	
GEA	M. Maxence CUVILLIEZ <i>Représentant Mme Sophie CORIOLAND</i>	M. Aurélien MALVACHE	
TC Valenciennes	Mme Bérengère MANIEZ	Mme Gwendoline YAZAG	
TC Cambrai	M. Laurent DEVIENNE	M. Youri HURIAUX	
QLIO	M. Richard HARRIS	M. David LENGRAND	

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

**Article 3 :** Le présent arrêté est soumis à la publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

**Article 4 :** La directrice et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 03/04/2026

Le Président  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication : le 10/04/26

